

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT N ° 3725

présenté par

M. Villedieu, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain,
M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet,
M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz,
Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy,
M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon,
M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly,
Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur,
Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez,
Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache,
M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris,
Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-
Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck,
M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne et M. Tivoli

ARTICLE PREMIER

À la fin de l’alinéa 13, substituer aux mots :

« liée à la contribution du secteur à la décarbonation de l’économie et à la production durable de
biomasse sur le territoire pour un usage prioritairement alimentaire et, à titre subsidiaire,
énergétique »

les mots :

« , définie comme la capacité des agriculteurs à assurer durablement les besoins alimentaires de la
Nation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'établir la souveraineté agricole comme un moyen d'assurer la souveraineté alimentaire en permettant à nos agriculteurs de produire localement pour assurer les besoins alimentaires de la Nation. Actuellement, ces derniers sont sévèrement impactés par l'ivresse normative en provenance de l'Union européenne, notamment en matière de transition énergétique. Le secteur agricole, qui est soumis à des contraintes multiples dans ce domaine, ne cesse de déployer des efforts pour se plier aux objectifs de réduction de l'empreinte carbone. Afin qu'il ne devienne pas une variable d'ajustement dans la poursuite de ces objectifs, il est essentiel de préciser qu'il doit conserver sa vocation essentielle, celle de produire une alimentation destinée à assouvir la demande française.